L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres [illegible]

NOUVELLES [illegible]

MARDI 25 NOVEMBRE 1879.

France.—Le conseil des ministres s'est réuni le 6 octobre à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy. Tous les ministres étaient présents, à l'exception de M. Waddington. Il a été convenu que les Chambres seraient convoquées pour le jeudi 27 novembre prochain. Le décret de convocation doit paraître ce matin au *Journal officiel*. Aucune décision n'a été prise relativement au discours prononcé par M. Freppel à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Lamoricière.

"Il semble à peu près impossible, remarque le *Rappel*, que la discussion de la loi Ferry sur l'enseignement supérieur puisse avoir lieu dans le courant de décembre, le nombre très faible de séances que le Sénat pourra tenir dans ce mois devant être presque entièrement absorbé par la discussion du budget.

"M. Jules Simon [illegible], il est vrai, son rapport dès l'ouverture de la session, mais la discussion sera renvoyée, suivant toute probabilité, au mois de janvier.

"Quant à la Chambre, elle prévoit qu'une discussion importante à mettre immédiatement à son ordre du jour: la question d'amnistie, qui sera soulevée et réglée dans les premiers jours de la session.

"Le gouvernement désirerait beaucoup qu'on put aborder immédiatement l'examen du tarif général des douanes, mais l'état des travaux de la commission des douanes n'est pas assez avancé pour permettre une discussion aussi prompte."

Nous lisons dans la *France*:

"M. Waddington a entretenu, ce matin, le conseil des ministres de la situation extérieure. Nous croyons savoir qu'il a déclaré que, dans sa conviction, l'alliance austro-allemande n'était nullement dirigée contre la France. Il aurait ajouté, ce qui confirmerait la nouvelle que nous nous refusions à admettre hier, que cette situation lui laissait "toute liberté d'action pour intervenir comme un agent d'apaisement et de conciliation."

Le même journal dit encore:

"Nous croyons savoir que, tout récemment, M. Waddington aurait insisté auprès de M. Grévy pour être relevé de ses fonctions de président du conseil. Il aurait fait valoir la nécessité pour lui de se consacrer uniquement à la direction des affaires étrangères et le peu de temps qu'il lui reste pour entretenir des relations fréquentes et suivies avec les représentants des puissances. Ceux-ci auraient, à plusieurs reprises, exprimé le regret de ne pas trouver toujours le ministre, quand ils se rendent au quai d'Orsay.

"Quoi qu'il en soit des causes de cette offre de démission partielle, nous savons qu'elle a été faite et que M. Grévy l'a formellement repoussée.

"C'est la seconde fois depuis quatre ou cinq mois, que le même fait se produit."

Le décret d'annulation. — On sait déjà que M. le président de la République a annulé le vœu du conseil général de la Seine en faveur de l'amnistie plénière. M. le préfet de la Seine a donné lecture au conseil général de ce décret d'annulation. En voici le texte:

Le président de la République française,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur et des cultes,

Vu la délibération en date du 27 octobre 1879 par laquelle le conseil général du département de la Seine a émis le vœu qu'une amnistie plénière pour tous les faits se rattachant aux événements de 1870-1871 soit votée au plus tôt par les pouvoirs publics";

Vu les lois des 16 septembre 1871 et 19 mars 1875;

Vu l'art. 14 de la loi du 22 juin 1833 et la loi du 10 mai 1838;

Considérant qu'aux termes de l'article de cette dernière loi, demeurée applicable au département de la Seine, le conseil général a seulement droit d'adresser directement au ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics, en ce qui touche le département;

Que par suite la délibération susvisée est relative à un objet qui n'est pas légalement compris dans les attributions du conseil général du département et tombe sous le coup de l'article 14 de la loi du 22 juin 1833;

Décrète:

Art. 1er. Est déclarée illégale et nulle la délibération susvisée prise à la date du 27 octobre 1879 par le conseil général du département de la Seine.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 octobre 1879.

Signé: Jules Grévy.

—Voici la lettre que M. de Baudry-d'Asson a adressée au ministre de l'intérieur à l'occasion de la révocation des maires de la Vendée, révocation qui a été le prétexte de la réunion dont il est question dans la dépêche précédente:

Château de Fonteclose, 30 octobre 1879.

Monsieur le ministre et honoré collègue.

Je viens vous prévenir que le lendemain de l'ouverture des chambres, j'aurai l'honneur de vous adresser une question. Elle sera relative aux révocations des maires et des adjoints qui assistaient au banquet royaliste de la Roche-sur-Yon, banquet qui n'était rien de plus qu'une réunion privée, autorisée par la loi.

Je me réserve, monsieur le ministre, de qualifier comme il le mérite, à la tribune, un acte dont vous avez assumé toute la responsabilité.

Qu'il me suffise, aujourd'hui, de vous dire qu'il a soulevé contre vous, une fois de plus, en Vendée, l'indignation publique et qu'il est l'œuvre d'un ministère aux abois.

L'année dernière, à pareille époque, étrange coïncidence, j'avais l'honneur d'écrire à M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, pour protester contre ma révocation de délégué cantonal. Je lui annonçais "une fin pitoyable et prochaine." Ne me serait-il pas permis, monsieur le ministre, d'être prophète une fois de plus?

Recevez, monsieur le ministre et honoré collègue, l'hommage de ma haute considération.

A. de Baudry-d'Asson,
Député de la Vendée.

Banquet républicain à Marseille. — M. Challemel-Lacour, sénateur des Bouches-du-Rhône et ambassadeur de France à Berne, est arrivé. Dans la soirée, un banquet lui a été offert par la démocratie marseillaise. MM. Ramagni, maire; Barne, sénateur; Amat et Rouvier, députés; plusieurs conseillers généraux et municipaux, les membres du cercle de "l'Athénée" et du cercle républicain assistaient au banquet. Après un toast porté par M. Ramagni, M. Challemel-Lacour a pris la parole.

L'honorable ambassadeur a donné l'assurance qu'il soutiendra avec persévérance la lutte contre tous les adversaires de la République, parmi lesquels le parti clérical est considéré à juste titre comme le plus redoutable ennemi. M. Challemel-Lacour a indiqué les moyens employés par le cléricalisme pour établir une puissance contre laquelle le gouvernement a pris l'initiative des mesures préservatrices.

Il espère que le Sénat votera la loi Ferry, qui est la loi de l'avenir réclamée par la France républicaine. Il recommande de calmer les impatiences qui pourraient paraître légitimes, mais qui auraient d'autres conséquences que d'entraver la marche des affaires.

"Après avoir parlé de la lutte à soutenir contre les monarchistes de toutes nuances et abordé la question de [illegible] l'honorable sénateur a indiqué les trois tâches que le gouvernement et les Chambres ont à accomplir:

"Repousser le cléricalisme; opérer la transformation dans l'instruction publique; procéder à la réforme de la justice."

M. Challemel a dit en terminant:

"Attendant tous au même but, nous aurons le même succès. Nous voulons que la République fasse le peuple libre, heureux et respecté.

"Vive la grandeur de la patrie et la République indépendante."

M. Barne a porté ensuite un toast au département des Bouches-du-Rhône, aux [illegible] du département et à la prospérité de la République.

Le banquet s'est terminé à minuit.

—[illegible] on dit que j'ai le pied plus [illegible]

—[illegible] c'est probablement [illegible]

Ferblanterie, quincaillerie, articles [illegible] à 5 cts et à 10 cts, 149 rue du Canal.

[illegible] pour charbon [illegible] My. J. Montagnet, à rue [illegible]

Grand banquet légitimiste. — Nantes, 19 novembre. — Notre ville devenue une fois de plus le théâtre d'un événement politique important. [illegible] du général Lamoricière; il n'y a pas un mois que l'évêque d'Angers, Mgr Freppel, a absous, du haut de la chaire, le général Lamoricière, coupable de républicanisme modéré en 1848, et a déclaré que "dans un grand Etat gouverné à son origine par les lois d'un ordre différent, la transmission du pouvoir suprême subordonné aux caprices populaires ouvre les portes à des tiraillements sans nombre et des agitations sans fin." Jusqu'à présent, aucun écrivain ultramontain n'avait affiché aussi ouvertement ses sympathies pour la royauté. Aujourd'hui, malgré la défense du préfet et malgré les dispositions de la loi, un grand nombre de membres du parti légitimiste se sont réunis dans un but qui ne pourra manquer d'éveiller les craintes du gouvernement.

Un banquet a eu lieu aujourd'hui à l'occasion de 63 maires ou adjoints révoqués pour avoir assisté le 14 octobre, à la Roche-sur-Yon, au banquet donné en l'honneur du comte de Chambord. L'organisateur de cette agape est M. de Baudry-d'Asson, membre de la chambre des députés. On avait d'abord fait choix de la petite ville de Challans, Vendée, comme lieu de réunion, mais les autorités locales ayant interdit cette manifestation, il a été décidé que le banquet aurait lieu à Nantes. Douze cents personnes assistaient au banquet. Tous les maires révoqués de la Vendée et de la Marne, soixante ex-zouaves pontificaux, des cultivateurs revêtus de leurs plus beaux atours et plusieurs paysans en blouse ont répondu à l'appel de M. de Baudry-d'Asson. A l'unanimité, le général de Charette a été élu président. Le comte de Chambord était représenté en cette circonstance par son ami le comte de Monti. On se souvient que le comte de Chambord, dans une lettre adressée à la "Société des légitimistes d'action," avait prié les chefs de cette société d'en différer l'organisation jusqu'au moment où il leur donnerait le signal de l'action. On espérait que ce signal allait être donné; mais cette attente a été déçue. Le général de Charette a exhorté les banqueteurs à la patience. On a lu le texte de l'adresse qui sera envoyée à "Henri V", M. de [illegible], rédacteur de l'*Union*; le vicomte de Poli, député; M. Dubois, ex-préfet; le comte de [illegible] et M. Fontaine, le dernier maire révoqué, ont prononcé des discours. Le plus grand enthousiasme n'a cessé de régner et les cris de "Vive le roi!" éclataient dans la salle. Le général de Charette a dit que la France devait maintenant combattre les ennemis de l'intérieur comme elle a combattu les ennemis de l'extérieur. Il n'y a pas eu de désordre. On a renouvelé le serment de fidélité au roi, ensuite l'assemblée s'est dispersée tranquillement.

—On annonce comme prochaine la réunion à Rome des représentants de l'Italie à Berlin, Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg et Constantinople. M. Cairoli les aurait convoqués pour examiner avec eux quelle est la ligne politique la plus avantageuse pour l'Italie en présence de la nouvelle alliance austro-allemande. On remarquera que le représentant italien à Paris, étant démissionnaire, ne fera pas partie de cette réunion; mais le comte de Menabrea, en se rendant de Londres à Rome, aura une entrevue avec M. Waddington.

Dentistes.

JOSEPH C. SIERRA,
DENTISTE,
191 --- DAUPHINE --- 191
Entre Ste-Anne et Dumaine.
19janv—1anDMarV

JOSEPH BAUER,
DENTISTE,
130 --- Esplanade --- 130
Près Remparts.
21mai—1an D Ma J

DENTISTE.
Dr E. P. DOREMUS,
Dentiste, Successeur du Dr DICKEY.
110 Rue du Canal,
Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov—6m

JAS S. KNAPP, D.D.S.
Est de retour et continue à exercer sa profession de dentiste dans toutes ses branches au même local qu'il a occupé nombre d'années.
Rue Baronne No 15. 26 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Dr E. J. MIOTON,
MÉDECIN.
Cabinet de consultation et résidence: No 219 rue des Remparts.
Heures de consultations: de 9 à 11 heures A. M., et de 4 à 5 heures P. M.
16 nov—1 mois—DMaJ

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A ouvert un bureau de consultation au No 68, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 2 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 fév—

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin accoucheur d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES, [illegible] PEREZ N'ECHOUE JAMAIS. [illegible] Cabinet No 8 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 12 sept—1 an

Mme BONOMO, sage-femme, [illegible] 140 St-Louis et 101 Bourgogne, [illegible] 30 nov—1 an

FEBRIFUGE INDIEN
DU DR. CHAS. DELERY.
R. DELERY, PROPRIÉTAIRE, St-Louis, Mo.
PAUL GELPI & BRO.,
DÉPOT GÉNÉRAL,
No. 37 rue Decatur, Nelle-Orléans.
Se trouve également dans les principales pharmacies de la ville et dans [illegible] de la campagne. 26oct—1m

Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin de R. SCHMIDT,
PHARMACIEN,
[illegible]

Mécaine du Dr. Testut.
[illegible]

JOUVENCINE DES DAMES.
[illegible]

PHARMACIE GÉNÉRALE
[illegible]

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra Français

Sous la direction [illegible]

Succès triomphant de la Grande Troupe Italienne d'Opéra [illegible]

LE COMBLE ... SALLE COMBLE

Première apparition de Mlle LA BLANCHE, Sig. LAZARINI et M. CASTELMARY.

Mardi Soir, 25 novembre.
[Deuxième soirée de la souscription.]

I PURITANI.

Elvira, MLLE LA BLANCHE; Enrichetta, MLLE VALERGA; Arturo, SIGNOR LAZZARINI; Ricardo, SIGNOR STORTI; Walton, SIGNOR TAGLIAPIETRA; Giorgio, MONSIEUR CASTELMARY.

L'opéra d'I PURITANI est un des chefs-d'œuvre de Bellini [illegible] n'a pas été représenté depuis plus de vingt ans.

Chef d'Orchestre, S. BEHRENS.

Jeudi, 27 novembre—Troisième soirée de la souscription—NORMA. MLLE TERESA SINGER dans son grand rôle de Norma; Mlle Valerga, Sig. Petrovich, Mons. Castelmary.

SAMEDI, Matinée de Gala—IL TROVATORE.

SAMEDI SOIR—Quatrième soirée de la souscription—FAUST.

DIMANCHE SOIR, Grande Soirée Extraordinaire—LA TRAVIATA.

PRIX POPULAIRES—Admission $1. Places réservées, 50 cents et $1 en sus. Prix des loges, 50 cents, $1, $1 50.

Avis spécial—On disposera des places des souscripteurs pour les matinées et les soirées extraordinaires seulement dans les deux jours qui [illegible] les représentations. Places à retenir au magasin de musique de Werlein.
nov23—jusq D

GRAND OPERA HOUSE.

RUES CANAL et DAUPHINE.

BRILLANT SUCCÈS DE LA TROUPE DE
UNION SQUARE
DE COLLIER.

ARTISTES DRAMATIQUES DISTINGUÉS

DIMANCHE, 23 NOVEMBRE.
—AUSSI—
LUNDI, MARDI et MERCREDI,

UNE CAUSE CÉLÈBRE,

En six actes, par les auteurs des Deux Orphelines, et le succès de tout une saison à Paris. Chaque caractère y est représenté par un artiste achevé.

La nouvelle mise en scène peinte expressément pour cette production d'après des dessins par Matt Morgan.

Costumes faits expressément pour la pièce.

NOTICE—Cette pièce est une merveille de construction dramatique. [illegible]

JEUDI—"La Fille du Banquier" avec tous ses beaux effets.

VENDREDI et SAMEDI—Le grand ouvrage de Dumas

"LE DANICHEFF"

avec le brillant effet de 100 nouveaux costumes faits exprès pour la pièce.

MERCREDI en matinée—"La Cause Célèbre."
SAMEDI, en matinée—Le Danicheff.
DIMANCHE prochain—"The Mighty Dollar."
23nov—

Grande Séance de Patinage et Concert Musical

Au bénéfice de la Société des Servantes des Pauvres.

Au Roller Skating Rink, Salle de l'Exposition, entrée rue Carondelet.

MERCREDI SOIR, 26 NOVEMBRE 1879.

Le programme sera varié et offrira un vif intérêt.

Une médaille et une chaîne en or seront offerts à celle des jeunes patineuses qui obtiendra le plus de suffrages.

Portes ouvertes à 7 heures.

PRIX D'ENTRÉE 50 CENTS.

Dames Patronesses:
Mme S. Blancq, Mme J. B. Lafitte, E. F. Simms, J. D. Houston, A. H. Isaacson, John Glynn Jr, [illegible], J. A. Dablanc, Thos O'Connor.

Comité de réception.
Dr CHAS SCHUPPERT, Président.
MM. W. E. FRISBY, J. B. TRISTRAM, H. HAYWARD, [illegible] MONTGOMERY.
9 nov—au 26 nov

LES HERITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL 133
(Bâtisse Touro)

Annoncent avoir reçu par les vapeurs Teutonia et Nurnberg, leur assortiment de [illegible] de Laines et de Soieries.

ETOFFES A ROBES.

Les dernières nouveautés parisiennes, consistant en GARNITURE PERSE BROCHÉE, SATIN A RAIES DAMIER, [illegible] COSTUMES BRODÉS. Costumes français en couleur et drap impératrice;

—AUSSI—

Un complet assortiment de MANTEAUX de drap français et de DOLMANS des derniers genres et richement garnis.

Les Héritiers de J. LEVOIS.
16nov—

Rideaux Dentelle
ET AUTRES;
Articles de Ménage.

Nous offrons en ce moment un assortiment complet d'Articles de ménage sur lesquels nous appelons l'attention des lecteurs.

Ces marchandises viennent d'être reçues par le vapeur St-Louis

D. H. HOLMES
155 rue du CANAL, et
15 rue BOURBON.

GRAND MAGASIN
DU SUD
De 5 et de 10 sous.
EN GROS ET EN DÉTAIL.
Articles de ménage, utiles, de tous genres.

Venez les examiner et vous serez étonné de ce que vous pouvez acheter à si bas prix.

H. F. CHAMBERS, 145 [illegible] rue du Canal.
26 oct—1m

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

Elections générales du 6 novembre 1879, pour l'année 1879-1880.

OFFICIERS.
Président—EM. MAYLIE.
Vice-Président—S. CHANFRAU.
Trésorier—BERNARD MAYLIE.
Secrétaire—EUGÈNE MOURET.

DIRECTION.
[illegible]

COMITÉ ARBITRAL.
S. Chanfrau, Chairman, J. M. Laporte, [illegible]

Collecteur—R. CAZÈRES.

[illegible]

W. L. [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

[illegible]

LOTTA,

Dimanche 23 novembre [illegible] LITTLE DETECTIVE [illegible] Woman's Curiosity. [illegible] Mardi Soir Lotta dans le rôle de Musette. [illegible] TODDLEKINS; LA CIGALE [illegible] LITTLE NELL and the MARCHIONESS; LITTLE DETECTIVE [illegible]

Dimanche, 30 novembre—Pendant une semaine le célèbre acteur M. Frank Mayo, secondé par Mlle Annie Ward Tiffany et sa compagnie dramatique. 23 nov—

La plus grande Merveille du Monde!

Le seul Cirque où l'on emploie
LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
[illegible]

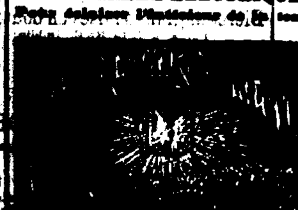

[illegible] un jour resplendissant.

Pour une semaine seulement, à partir de LUNDI soir, 24 novembre.

—LE CÉLÈBRE—

CIRQUE

De New-York et de la Nlle-Orléans de

W. W. COLE,

MUSÉE, MÉNAGERIE, RÉUNION DE MERVEILLES VIVANTES.

Le comble de l'entreprise en fait d'exhibitions!

Combinaison de toutes les nouveautés et curiosités qui se puissent voir sur cette terre.

ECUYERS FAMEUX, CLOWNS DESOPILANTS, BELLES DAMES, ATTRACTIONS INCOMPARABLES, GÉANTS, [illegible] ANIMAUX SAUVAGES ET FÉROCES, ETC., ETC.

Deux représentations par jour sur le terrain au coin des rues CANAL ET ROCHEBLAVE.

Prix d'entrée 50cts—Enfants 25cts.

Sièges réservés, [illegible] pour 25cts (extra), à vendre seulement dans l'intérieur de la tente.

Portes ouvertes à 11 h. du matin et à 7 h. du soir.
23nov—25,26,27,28,29.

Chaussures.

MAISON
CORRIVEAU,
67 RUE ROYALE.
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES POUR DAMES.

Ayant un très grand assortiment de chaussures confectionnées dans ses ateliers, elle a l'honneur d'informer les dames [illegible]

LA BOTTE ROUGE!
A l'enseigne de la
"BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
[illegible]
MA DEVISE est: "Ventes rapides et petits profits."

Charbons! Charbons!
CHARBON! CHARBON!
Pittsburgh, Anthracite de Virginia Cannel.
[illegible]
A vendre par
W. G. COYLE & Co.
Bureaux: 22 rue Carondelet.
[Chantier, coin Race et Levée.]
30nov—

Charbon Anthracite.
IMPORTATION directe de Charbon Anthracite [illegible]

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!
Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD [illegible] PITTSBURG [illegible]

10 à 100 barils [illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.
12 sept—

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

EN GROS ET AU DETAIL.

[illegible]

My. J. Montagnet,
Marchand de Charbons
PITTSBURGH, ANTHRACITE ET CANNEL.
[illegible]

JNO. MORIARTY
COMESTIBLES
DE FANTAISIE ET DE FONDS,
[illegible] VINS et de LIQUEURS de la Californie. [illegible]
18 nov—1mDMaJ

Au Public.
[illegible]

E. OFFNER,

Grand Etalage d'articles d'Art.

Les plus nouvelles et les dernières nouveautés de Royal Sevres, Dresden, Royal Berlin, Royal Worcester, Longwy, Copelands, Mintons, [illegible] Bronze Glace, AINSI QU'UNE BELLE COLLECTION DE VERRERIES Irridescente, Baccarat, Bohemienne, Américaine, Majolica, Wedgwood [illegible]

EN VASES!

Nous avons le plus grand et le mieux assorti [illegible] en cette ville.

Vaisselle de porcelaine française, Poterie anglaise de grès ET LA CÉLÈBRE

PORCELAINE AMÉRICAINE,

Qui est égale en apparence à la française. Notre prix pour ces services complets de Diner, Déjeuner et de Thé, Comprenant en tout 158 Pièces, est de $15.

Ne vous trompez pas d'endroit et regardez bien à l'enseigne, c'est

E. OFFNER,
174 ... RUE DU CANAL ... 174
Entre Baronne et Dryades.
13 nov—1m

DÉPOT DE GLACES
—ET—
D'OBJETS D'ART.
La plus grande maison de ce genre dans les Etats du Sud.
CONCURRENCE DÉFIÉE.

Les personnes désirant l'un des articles suivants, feront bien de venir visiter mon magasin avant d'acheter ailleurs: Miroirs français [illegible]

L. UTER,
No. 38 RUE ROYALE.

Les Meilleurs Pianos
ET
Les Plus Populaires
A
Grunewald Hall
14, 16, 18, 20 & 22
RUE BARONNE.

L'endroit où se vendent à meilleur marché [illegible] INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

L'assortiment est au grand complet [illegible]

Steinway, Knabe, Pleyel, Fischer, PIANOS

AINSI QUE LES
Clough & Warren, [illegible] Orgues

[illegible]

LOUIS GRUNEWALD,
GRUNEWALD HALL.
9nov—

L'HIVER EST A NOS PORTES
—ET—
Le moment est venu d'acheter vos
Vêtements,
Articles de Toilette,
Chapeaux, etc.,
Chez
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
[illegible] Choix de LINGE pour HOMMES, JEUNES GENS, ENFANTS.
[illegible]

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
Quincaillerie, Grilles, Peintures, [illegible] Papier de Tenture, [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

WASHINGTON EXCHANGE
[illegible]
Vins et Liqueurs de première choix.
Lunch, à partir de lundi, 10 novembre, de 10 h. [illegible]

Culture de la soie en Louisiane.
[illegible] Dr J. U. BALL, Bayou Sara, La.
10 oct—3m

AUX ENTREPOTS DE PIANOS

DE

PHILIP WERLEIN.

135 RUE DU CANAL 135.

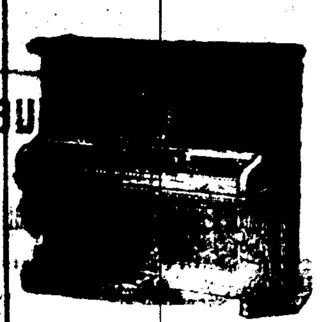

On trouve

Le plus fort stock d'instruments existant à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Pianos droits et grands pianos carrés de Chickering & Sons.

Ces pianos non seulement excitent l'admiration des artistes de notre propre pays, mais il se vendent en Europe où on en exporte une grande quantité. Les critiques et les musiciens les plus renommés de l'ancien monde en reconnaissent unanimement l'incontestable supériorité sur les instruments de toutes les autres fabriques. Le fait est qu'ils sont irréprochables pour le double rapport de la TENUE et du SON. Le revêtement extérieur est fait de bois de rose admirablement travaillé. Ces instruments sont l'âme de la musique.

PIANO MATHUSHEK

Le succès de ce piano est bien prouvé. Il a acquis, grâce à ses qualités toutes particulières, une réputation méritée et une popularité universelle. [illegible]

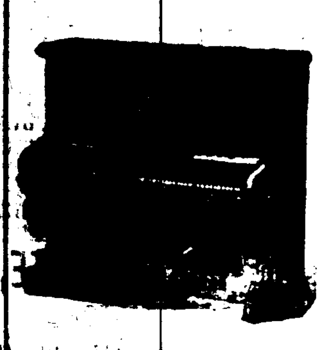

Grand assortiment de

Pianos Droits de Hale

Pianos Droits de Hale

AU SON MAGNIFIQUE,

En bois admirablement travaillé.

Ces pianos viennent d'être reçus, [illegible]

LES

ORGUES

DE

Estey & Co., Mason & Hamlin,

SI ADMIRÉS

[illegible]

Gabler,
Grovesteen et Fuller,
Et Hardman.

Ces instruments ont une grande réputation [illegible]

Pianos d'occasion pris en échange.

Vente d'instruments, contre paiements partiels et échelonnés.

Chaque instrument est garanti.

[illegible]

P. WERLEIN,
135 --- Rue du Canal --- 135
[illegible]

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery
H. F. STURCKEN,
[illegible] RUE MARAIS.
[illegible]

Pelican Steam Brewery,
EUGÈNE ERATH,
[illegible] RUE VILLERE [illegible]
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
1janv—1anDMarV

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

PALAIS DE MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer, et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard
122 SOUTH RAMPART,
Coin Perdido, et
84, 86, 88, 90 & 92
RUE PERDIDO.
nov23—

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.

—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI 16 DECEMBRE 1879,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!

—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 16 DECEMBRE 1879.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE M,

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA
COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 16 Décembre 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000..	$100,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
10000 Lots de....	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500
11,279 Lots s'élevant à	$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, P. O. Lock Box 692, New-Orleans.

Transmettez l'argent par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS
QU'AU GRAND TIRAGE DU
16 DECEMBRE 1879,
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Feu. Marchandises avariées. Feu.
Pour le compte de qui il appartiendra.
Le stock entier de A. & L. Levy, sauvé du récent incendie sans limite ou réserve, consistant en
Marchandises sèches, articles de toilette, Notions, chapeaux, casquettes, malles, parapluies, articles en caoutchouc, fusils, Bottes, souliers, coutellerie, broderie.
Aussi le stock entier de Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants,
Commençant
MARDI, 25 courant,

A 10 heures et demi du matin à leur salle d'encan No 33 rue Magazine, et devant être continuée de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu et vendu sans égard au coût pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant sur livraison.
21nov—td

PAR C. E. GIRARDEY

Deux magnifiques résidences de famille avec remise et écurie, grand emplacement, jardins, dans un des quartiers les plus gais de l'avenue Canal.
Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement finie, avec grand jardin et parterre planté d'arbustes, désignée par le No 429 Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Dumaine, Galvez et Miro. La propriété comprend trois lots de terre mesurant 96 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement [illegible]

2° La belle et confortable résidence en bois à deux étages touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No 431 rue du Canal. Elle comprend 2 lots mesurant 57 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal et les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, [illegible]

Conditions—1/3 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour assurer le paiement. Les améliorations devront être assurées, la police transférée aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour assurer qu'il se rendra aux conditions de la vente dans les dix jours qui suivront. Si l'on ne donne un titre parfait le dépôt sera remis. Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1,2,8,9,15,16 22 jusq vente

UNE BONNE OCCASION.

La vaste résidence en briques à deux étages avec porte cochère rue Orléans, entre Rempart et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 31 rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan:

La résidence en briques solidement construite à 2 étages avec mansarde, désignée par le No 99 de la rue Orléans, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Anne, Rempart et Bourgogne. Le lot mesure 27 pieds de face à la rue Orléans sur 85 pieds 10 pouces 2 lignes sur une ligne de côté, et 85 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne vers la rue Rempart.

Les améliorations comprennent une vaste résidence en briques, à deux étages avec mansardes, solidement construite, située dans un quartier central et agréable. [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des billets. [illegible]

Actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant A. Dreyfus, notaire. 21nov—à la vente

VACHERIE A VENDRE
pour cause de mauvaise santé.
Une rare occasion pour un homme entreprenant.

UNE des plus anciennes vacheries, ayant une clientèle choisie de cinq piastres et demi par jour, payant régulièrement tous les mois au plus long. Les vaches sont toutes des élèves créoles et en parfait état. Il y a en tout trente têtes d'animaux. Aussi une provision de foin de l'ouest, [illegible] pouvant durer six mois. Le tout sera vendu à des conditions très libérales, le propriétaire désirant se retirer, pour cause de mauvaise santé.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 2nov—1m

OFFICIEL.

TAXES DE VILLE DE 1879.

Facilités offertes aux Contribuables.

Nlle Orléans, 18 novembre 1879.

VOUS êtes par le présent notifiés de payer vos taxes de 1879, principal et intérêts, dues depuis le 1er janvier 1879. Vous êtes en outre informés qu'en vertu de l'ordonnance du Conseil de Ville du 18 novembre 1879, il vous sera permis de payer les dites taxes, principal et intérêts, sans frais accessoires de greffier ou de shérif, pourvu que vous les acquittiez soit au bureau du shérif civil ou à celui de l'Administrateur des Finances, dans les dix jours qui suivront la signification faite par le shérif.

Si vous ne profitez pas des avantages que vous fait la dite ordonnance, dans le délai ci-dessus fixé, il sera du devoir du shérif de procéder à la collection de vos taxes par voie d'annonces et de vente, comme d'habitude, auquel cas vous serez astreints à payer tous les frais.

A propos de cet avis qui vous est adressé, prenez garde de vous tromper et de croire que la nouvelle Constitution que le peuple est appelé à ratifier, fasse aux contribuables une remise des frais ou opère en leur faveur une réduction quelconque, pour les taxes de 1879, la clause de la dite Constitution ne s'appliquant qu'aux taxes des années précédentes.

Les facilités ci-dessus sont également accordées aux contribuables qui n'ont pas encore réglé les taxes de 1878 et des années précédentes.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,
Shérif civil.
ALF. H. ISAACSON,
Administrateur des Finances.
19 nov—12t

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
RUE DU CANAL 124.
Nouvelle Orléans 16 oct. 1879.

Des propositions cachetées pour l'achat de cent cinquante mille dollars de cette compagnie ou de toute partie de cette somme [illegible] jusqu'à mardi, 25 novembre 1879 à midi. Aucune offre au-dessous du pair ne sera reçue, la compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres.

Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portent un intérêt de six pour cent par an, payable deux fois par an à la Nouvelle Orléans ou à New York, à l'option du porteur de bons, et sont garantis par première hypothèque sur les franchises, les biens fonciers et toutes les autres propriétés de la compagnie.

Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.

C. C. LEWIS,
Secrétaire.
18 oct—18 au 25 nov.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
FACTORS & TRADERS.
37 -- RUE CARONDELET -- 37
CAPITAL PAYÉ -- $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Émet des polices couvrant les risques du feu des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS.—

John I. Noble, E. F. [illegible], John Chaffe, Wm. C. Black, Richard Milliken, Chas. Chaffe, J. I. Watson, L. C. Jurey, Saml. Friedlander, Wm. Hartwell, A. A. Yates, G. J. Leeds, R. M. Walmsley, A. T. Janin, A. K. May, Jos. Bowling, T. Lytt. Lyon, A. M. Bickham, Samuel H. Boyd, Henry Abraham, Joseph McElroy, Louis Bush, Wm. J. Behan, A. Brittin, G. W. Sentell.

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210 ... DELORD ... 208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, [illegible]
Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]